



## SERMON DEUSIEME

Sur le VIII. Chapitre des Romains,

Sur ces paroles du I. Chap. V. 2.

*Car la Loy de l'Esprit de vie qui est en  
Jesus Christ, m'a affranchi de la Loy, du  
peché, & de la mort.*



U'elle est donc cette Loi  
de péché mortel, & cette  
Loi d'Esprit vivifiant ? Ici  
les Saints Peres ne sont pas  
d'accord, & les Docteurs  
de Rome en core moins, & les nôtres,  
les nôtres mêmes ne le sont pas non plus  
Car les uns tiennent que cette Loi de  
péché & de mort est la Loi de Moïse,  
& que cette autre Loi de l'Esprit de vie  
est l'Evangile de Jesus Christ, par qui  
nous sommes affranchis du joug rigou-  
reux

reux de l'ancienne Loi. Mais les autres estiment que par la Loi de peché & de mort, nous ne devons entendre au re chose que la force & la puissance du peché qui nous assujettit à la mort, & qu'à l'opposite, par la Loi de l'Esprit de vie, nous ne devons entendre autre chose, que la force & la puissance de l'Esprit de Dieu, qui regenerant nos ames en une nouvelle vie, les affranchit & du peché & de la mort. L'une & l'autre de ces deux opinions a ses Auteurs & ses Partisans. L'une & l'autre a ses raisons & ses fondemens. L'une est suivie par Chrysostome, l'autre est soutenue par S. Ambroise. L'une à de son côté le plus grand nombre des Docteurs, l'autre se peut vanter d'avoir les meilleurs. Et l'une & l'autre est bonne, c'est ce qui est le principal. Et l'une & l'autre tire ses preuves de S. Paul : Mais quelle est la meilleure ? Qui sera le Juge ou plutôt l'Arbitre ? Nous ne le serons pas, & s'il falloit que nous le fussions, nous serions bien en peine. Mais pourrions nous mieux faire que de prendre Saint Paul ? Il parle après sa mort, Il parle  
dans

dans ses Epîtres. Qu'il en decide ; Il ne prononcera pas pourtant en faveur des uns & contre les autres. Ils ont tous dit vrai. Mais il fera voir clairement que les uns & les autres ont creu incompatibles deux veri és qui ne le sont en aucune maniere. L'une dit, cette Loi est la Loi de Moyse. L'autre dit, c'est la puissance du peché qu'il exerce sur nous Et S. Paul que dit-il la dessus ? Il dit que la Loi de Moyse est la puissance du peché ; si bien que selon lui les uns & les autres n'ont dit a peu près qu'une même chose. L'un dit, cette autre Loi est l'Evangile de Jesus Christ, l'autre dit non, mais c'est la puissance de l'Esprit de Dieu. Mais selon S. Paul cet Evangile de Christ est la puissance de l'Esprit de Dieu. Ioignés donc ensemble ces deux opinions & n'en faites qu'une des deux, & vous verrez sortir de leur conjunction une belle & parfaite lumiere. Quelqu'un dit possible, ou sont ces Arrets de S. Paul ? Vous le faites parler comme il vous plait. Nous le faisons parler comme il écrit. Le premier est au quinziesme de la premiere aux Corinthiens.

rith

thiens, en ce glorieux chant de triomphe, l'un des plus beaux mouvemens de S. Paul, que je voudrois mettre en la bouche de toutes les personnes mourantes, *O mort où est ta victoire, ? à se-pulchre où est ton aiguillon ? Or l'aiguillon de la mort, c'est le peché, & la puissance du peché c'est la Loi. Mais graces à Dieu qui nous a donné la victoire par nôtre Seigneur Iesus Christ.*

Le peché, dit-il est laiguillon ou le javelot de la mort, sans le peché la mort n'est rien. Elle est defarmée, comme sans la Loi le peché ne semble non plus rien. Il est mort, car la Loi est la puissance du peché. C'est elle qui lui donne tout l'empire qu'il a sur nous. Pourquoi donc ferions nous difficulté, de ne faire qu'une seule & même chose de cette Loi & de cette puissance du peché sur nous ? Ce passage est bien clair mais l'autre ne l'est pas moins. Il est à l'entrée de cette même Epître aux Romains. *L'Evangile de Christ est la puissance de Dieu en salut à tout croyant.* Et souvent ailleurs l'Apôtre appelle l'Evangile, puissance de Dieu. Pourquoi donc.

donc regarder comme des choses séparées la Loi Evangelique, & la puissance que l'Esprit de Christ deploye sur nous ? Ou je me trompe fort, où S. Paul embrasse toutes les deux, mais je prévois deux objections. L'une est, qu'il semble que ce soit faire tort à la Loi, de l'appeller Loi de péché. Quoi, cette Loi de Moÿse, ou plutôt cette Loi de Dieu serat-elle péché ? Cette parole est dure qui la pourra souffrir. L'autre est, qu'il semble que ce soit faire tort à l'Evangile de l'appeller de ce nom de Loi, pourquoi parce que l'Evangile & la Loi sont aussi contraires que l'eau & le feu, & sur tout dans la doctrine de S. Paul. Nous ne sommes point sous la Loi, dit-il, nous sommes sous la grace, & si c'est par grace, ce n'est point par œuvres, autrement grace n'est plus grace. A la première de ces objections je répons, que la Loi se peut envisager en un double sens, ou dans l'abstraction en elle même, c'est l'image de Dieu, c'est le miroir de l'ame, c'est l'abregé de toute perfection, c'est la règle de tous nos devoirs. Elle nous borne, elle nous arreste

Elle

Elle est juste, c'est une Loi de justice & de vie; Mais dans l'application que s'en fait le pecheur, elle produit par accident des effets tout contraires à ceux qu'elle devoit produire naturellement. Cette verge lui devient serpent. Cette lumiere l'aveugle. Copain luy est poison. Parce qu'elle presuposoit, que l'homme qui se l'appliquoit, devoit être juste, & non pas pecheur. C'étoit un preservatif & non pas un remède. Il ne falloit pas seulement que l'homme fût juste, il falloit qu'il l'eut toujours été, & qu'il n'eut jamais peché. La repentance ne lui servoit de rien. La confession aggravoit son suplice. Il avoit beau gemir & crier, qui me delivrera? La Loi demouroit dans son droit, inexorable à ses larmes & à ses soupirs. Jesus Christ disoit, je suis venu, non pour appeller les justes, mais les pecheurs a repentance. Moysé au contraire disoit, je ne suis pas venu pour appeller les pecheurs, mais les justes à obeissance: si bien que le pécheur s'appliquant cette Loy pour être justifié par elle, prenoit mal ses mesures, car elle le condamnoit

noît & le tuoit , le commandement qui avoit été ordonné à vie se trouvoit lui tourner à mort. Il faut donc distinguer la Loi en foy , & la Loi en la Chair. Car si la Loi en foy n'engendre point la mort elle engendrera néanmoins le péché. Mais si la Loi en la Chair engendre la mort, ce n'est qu'à cause du péché qui prend occasion de la Loi , d'engendrer toute convoitise. Loi donc de péché, comme puissance de péché, l'un est aussi fort que l'autre.

Que s'il y a quelques esprits délicats, qui ne soient pas encore bien satisfaits, ils peuvent, si bon leur semble, distinguer ces paroles en trois divers tems, & traduire ainsi, La Loi de l'Esprit de vie, m'a delivré de la Loi, du péché & de la mort, comme de trois divers tyrans. Le Grec le peut souffrir : Car il a les mêmes articles que nôtre François. Et ce seroit un beau moyen de lever tout le scrupule. Et pour moi quand je considère, cet air de S. Paul, toujours hardi, glorieux, magnanime, & qui se plait comme chacun sçait, aux expressions fortes & magnifiques, transcendantes

&amp;

& paradoxes, car on feroit un juste traité des paradoxes de S. Paul, cela me donne plus de penchant a croire qu'il appelle la Loi, Loi de peché, Loi de mort, pour la décrier & la decrediter dans l'esprit du Juif, qui n'admiroit qu'elle, & qui n'attendoit que d'elle seulement, la justice & la vie. De là vient qu'il appelle son commandement, charnel, & son sanctuaire; mondain & terrien, & tout son ministere, des rudimens d'un pedagogue. Toutes manieres de parler qui vont a rabattre l'exces de la veneration, qu'Israel avoit pour Moyse. Cette Loy, dit-il est en soy toute venerable & celeste. Mais des choses les meilleures, la corruption est toujours la pire; Et dans le mauvais usage que vous faites de cette Loy, vous qui la voulés obliger a faire ce qu'elle ne peut, & qui luy demandés ce qu'elle n'a pas, contre sa nature, par votre faute, & non par la sienne, il se trouve qu'elle vous fait & pecher & mourir. C'est ainsi qu'on répond à la premiere des deux objections. Mais que dirons nous à la seconde, que l'E-

vangile



vangile s'appelle Loi. N'est-ce pas le couvrir de honte ? Comme quand l'Apôtre appelloit le Diable, le Dieu de ce siècle, il ne prétend pas le louer : Aussi quand il appelle maintenant l'Evangile de ce nom de Loi, il ne prétend pas l'avilir. Car comme il n'appelle pas celui-là simplement Dieu, mais Dieu de ce siècle, il n'appelle pas celui-ci non plus Loi simplement, mais Loi de l'Esprit de vie, par une belle & agreable opposition de l'Esprit au péché, de la vie à la mort, & par une belle & notable allusion, figure fort commune & ordinaire, dans les Ecrits. des Apôtres & dans les Ecrits de S. Paul. Car les Srs. Peres disputants cõtre les Payens, disent à tout propos, que nous avons nos mysteres, & nos images, & nos sacrifices, & nôtre autel. Nos mysteres sont les Sacremens, nos images les vertus Chrétiennes, nos Sacrifices l'Eucharistie, & nôtre autel, la table du Seigneur. Ils vouloient dire, que nous n'avons point de mysteres ni d'images, ni de sacrifices, ni d'autel, mais que nous avons des choses, & qui nous tiennent lieu de celles là, & qui valent infiniment mieux.

Et cependant vous sçavés comme on prend de la gauche ce qu'ils ont donné de la droite. Ainsi Tertulien pour détourner les Chrétiens d'aller au theatre des Gladiateurs, & aux spectacles des Payens, disoit, ô que l'Ecriture Ste. est un beau spectacle ? Ce n'est pas que l'Ecriture Ste. ait rien du theatre. Mais il veut dire, qu'elle donne des plaisirs, & qu'elle fait voir des combats, qui sont sans comparaison plus relevés & plus ravissans que n'étoient ces jeux. Ainsi Chrysostome expliquant ces mots, *les livres furent ouverts*, dit que la lecture de l'Ecriture Ste. est une ouverture des Cieux. Mais cette langue d'or le dit bien plus elegamment, que nous ne le pourrions dire en la nôtre. Il ne veut pas dire que le Ciel s'ouvre proprement, lors que nous lisons l'Ecriture. Mais il veut dire, que s'il s'ouvroit, nous n'en tirerions pas plus d'avantage que d'Elle, quand nous la lisons. Peut-être vouloit-il dire encore, que de défendre de la lire, c'étoit fermer les Cieux, Car entre tous les Peres, il n'y en a point qui aitonné si forte-

fortement contre cet abus. Mais laissons là les Peres. Outre que leur champ est trop vaste, ils ne sont pas toujours pour nous. Car ils ont leurs Erreurs. Revenons à nôtre S. Paul. Nous avons un autel, dit il en propres termes, ou plutôt en termes figurés. Quel autel pensez vous ? c'est le Ciel, c'est Christ. Nous sommes là Circoncision faite sans main. Il veut dire, nous n'avons point d'autel. Nous ne sommes pas la Circoncision, mais nous avons je ne sçai quoy, & nous sommes quelque chose de plus : Christ & son Esprit nous tiennent lieu de ces choses là. Nous avons une Loy ; c'est la Loy de l'Esprit de vie, l'Evangile n'est pas la Loy : mais il nous est Loy, & plus que Loy. Tout le langage de S. Paul & non seulement de S. Paul, mais de tous les Sts. Ecrivains est semé de semblables figures. Et n'estimés pas que leur langage en soit plus obscur, ou plus difficile ; car au contraire il n'y a rien de si clair, ni de si familier, même dans nos discours ordinaires. Ainsi vous en trouverez qui disent que le Nouveau Testament est  
notre

notre breviaire , que le Prêche est notre Messe , Geneve notre Rome , le J<sup>us</sup> Christ notre Pape , la dextre de Dieu le St. Siege , & ce que je trouve bien dit que le sang de Christ est notre Purgatoire. On veut dire , que nous n'avons point de Breviaire , ni de Rome , ni de Messe , ni de Pape , ni de St. Siege , ni de Purgatoire , mais que nous n'avons pas sujet de regretter leur privation , parce que nous avons en la place de ces belles inventions , les fondemens solides & precieux de la doctrine celeste. Ainsi le Medecin , lors qu'un malade vient le prier qu'il lui ordonne , luy dira quelquefois il ne faut rien prendre. La medecine que je vous ordonne , c'est de vous promener , & de vous egayer. Ce n'est pas que la promenade , où la rejouissance soit une medecine , mais elles feront un même effet , & meilleur encore que ne feroit la prise d'aucun remede.

Quand donc les Juifs viennent dire à Notre Seigneur , que ferons nous ? quelles œuvres faut-il operer pour avoir le Royaume de Dieu ? Et que nô-

D

tre

tre Seigneur leur repond, L'œuvre que vous ferés, c'est que vous croyés en mon nom, il ne veut pas dire, que la foi soit une œuvre, Car elle est toujours opposée aux œuvres. Que veut-il donc dire ? qu'il ne faut rien faire, qu'il ne faut que croire, que la foi a plus d'effet que toutes les œuvres du monde, Comme si ces Juifs luy eussent fait en autres termes la même demande, & s'ils luy eussent dit, De quelle monnoye faut il acheter le Royaume de Dieu ? Il leur eut repondu sans doute, la monnoye dont vous l'acheterés est la foi. Non, il ne faut que mandier & que recevoir. Il ne s'achete qu'à ce prix là. C'est ainsi a peu près qu'il faut expliquer la nature des Sacremens. Car comme le Seigneur disoit à la Samaritaine qui lui re-  
scan 4 fisoit de l'eau, *L'eau que je te donnerai deviendra un fleuve d'eau vive*, Il dit de même a ceux qu'on baptisoit ; Je ne donne pas cette Eau que tu vois ; L'Eau que je donne, c'est mon Esprit, qui lave les ames & qui les regenere interieurement. Et comme ce même Seigneur disoit aux troupes qui lui de-  
man-

demandoient du pain , *Je suis le pain de* Jean 6  
*vie* , c'est à dire , vos ames ont plus be-  
 soin de moi que vos corps n'ont be-  
 soin de pain. *Vos Peres ont mangé la man-*  
*ne au desert & sont morts ; mais je vous*  
*donnerai la manne cachée dans le Sanctuai-*  
*re des Cieux*, c'est à dire, je ne vous don-  
 nerai point de manne , mais ce que je  
 vous donnerai vaudra mille fois mieux,  
 & comme il disoit encore a ceux qui  
 le pressoient de manger , *ma viande est* Jean 4  
*que je fasse la volonté de mon Pere* , c'est  
 à dire , je ne veux point de viande. Je  
 n'ay ni faim ni soif que de justice. Il dit  
 de même à tous ceux qui communient,  
 vous voyés du pain , vous prenés du  
 pain , vous mangés du pain , mais ce  
 n'est pas moi qui vous le donne , c'est  
 mon Ministre, le pain que je donne est  
 mon Corps , non rompu en re les doits,  
 mais rompu des douleur de la Croix.  
 Tel que je l'ay offert à Dieu en sacrifice,  
 pour vôtre rançon , tel je vous le livre  
 en ce repas après le sacrifice pour vôtre  
 viande , vôtre joye & vôtre refection.  
 Mon Corps est à vos ames , cela même  
 qu'est le pain à vôtre Corps. Il dit

D 2

cela

cela même ? Il les nourrit sans comparaison plus parfaitement, & plus réellement, & plus proprement, qu'aucun pain du monde ne nourrit aucun corps, Car il les nourrit éternellement. De vos âmes à un corps il y a moins de différence encore, que de la vertu nourrissante du pain, à la vertu vivifiante de mon corps, Le pain ne nourrit vos corps qu'improprement, imparfaitement & par figure. Car il n'est que l'ombre de mon corps, qui nourrit vos âmes proprement, & parfaitement, & sans figure ; car il les affranchit de la mort.

Que dirai je plus ? Ce ne sont pas seulement les signes visibles de la grâce, mais aussi les choses éternelles & invisibles du Royaume des Cieux qui nous sont ainsi figurées. Croyés vous qu'il y ait là haut dans les Cieux des couronnes, ou des diadèmes, des trônes ou des palmes, des fleurs, ou des fruits, des fleuves ou des arbres, des noces, ou des tables, des perles ou des diamans ? Mais aussi doutez vous qu'il n'y ait là haut dans les Cieux un bonheur qui nous tiendra lieu de toutes les choses

choses, ou le monde fait consister le sien, & même quelque chose d'infiniment plus grand & plus glorieux, lors que Dieu sera toutes choses en ? Iesus Christ, ne mettra point sur nos têtes une couronne, d'or ni de laurier ; mais il nous comblera & nous couronnera tout entiers, d'une vie qui ne perit point, & qui ne se flétrira point, & qui lui ayant plus coûté, nous fera plus chere & plus pretieuse sans comparaison que tous les Royaumes du monde, avec toute leur gloire. Cependant tout cela s'appelle Couronne, Royaume, Paradis, parce qu'il n'y a rien que les hommes, puissent d'avantage. Comme l'Evangile s'appelle Loy, parce qu'il n'y avoit rien que les Juifs estimassent tant que leur Loy, qu'ils appelloient même la Couronne. S. Paul l'arrache d'entre leurs mains, & la met sur la tête de l'Evangile. Il faut bien qu'il en porte le nom puis qu'il en a l'effet, car l'Evangile trouve ce que la Loi cherche. Il execute ce qu'elle promet. Il accomplit ce qu'elle pretend. C'est ma Loi, dit S. Paul, ma nouvelle & admirable Loi,

D ;

qui



qui ne menace point de la mort, qui efface le peché, qui produit ce qu'elle ordonne, qui ne commande pas pour condamner, mais pour amander le pecheur.

La Loi s'appelle donc Loi de peché, non qu'elle l'approuve, ou qu'elle l'autorise. Car elle le défend & le condamne. Mais par un certain abus de langage, fondé sur l'abus que le pecheur commet, lors qu'il cherche dans cette Loy la vie qu'elle ne promet qu'à l'homme juste. Car alors au lieu de produire proprement cet effect celeste & divin, elle en produit d'autres etranges, malheureux, & funestes, contre son intention, & son institution. Quand nous parlerions le langage des Anges, nous ne pourrions mieux parler que S. Paul. Car les Anges ne sçavent que c'est de péché, ni de mort. Mais S. Paul le sçavoit. Il avoit passé par cette vallée d'ombre de mort, par ces tourbillons & ces tonnerres de la Loy, par ces batailles, & ces horreurs du peché criant & aboyant dans la conscience : Juif de naissance, Pharisien de profession, zelateur de la Loi de ses Peres  
d'in-

d'inclination, Il vous dira de sa Loy ce qu'il n'a pas appris aux pieds de Gamaliel, dans les Ecoles de la Palestine, mais aux pieds de Jesus, dans le troisieme Ciel. Voici donc Gamaliel a son tour aux pieds de S. Paul. Cette Loi, dit-il, fait vivre, fait abonder, fait regner le peché; car ce sont là les trois termes qu'il employe sur ce sujet. Elle le fait *vivre* par la connoissance qu'elle en donne, abonder par la defense qu'elle lui oppose, regner enfin par la crainte de la mort, & par le desespoir qu'elle engendre. Oui elle le fait vivre, quand elle le fait connoître & paroître tel qu'il est, & lors quelle fait que le pécheur se l'impute. Car quelle apparence qu'il se l'imputât, lors qu'il n'y avoit point de Loi, puis que le peché n'est autre chose qu'une transgression de la Loi? Il étoit au monde avant Moïse. Mais il étoit mort, le sentiment & les notions en étant presque éteintes dans la longueur du temps, par la connivence de Dieu. Mais la Loi ne fut pas plutôt donnée, qu'il reprit ses forces & sa vigueur, & se fait sen-

D \*

tit

tir par de vives & cruelles impressions. Devant la Loy le peché étoit mort, & alors je vivois. Depuis la Loy, le peché est vivant, & moi je suis mort, dit S. Paul, c'est à dire, triste jusqu'à la mort. Car la Loy est survenue, afin que le peché abondât. Car en le faisant connoître, elle le faisoit croître. Si vous étiez aveugles, vous n'auriez point de peché, disoit Nôtre Seigneur. Et la défense qu'elle en faisoit, en augmentoit l'envie. Car les eaux derobées sont douces, comme vous scavés. Il faudroit n'être pas enfant d'Adam pour n'aimer pas les fruits deffendus, tel étant le caprice de l'esprit humain, qu'il s'obstinoit à vouloir manger de ce seul arbre, que Dieu lui défend, plutôt que de mille autres dont il lui permet l'usage. La facilité lui donne du degour, & il s'irrite contre les obstacles. La Loi vouloit mettre à ce Saul un mors qu'il ne pouvoit souffrir, qui le faisoit cabrer & qui lui faisoit faire autant de bronchades, qu'il faisoit de pas. L'homme étoit comme endormi dans une profonde letargie, mais la Loy lui plan-

ta si avant l'aiguillon dans les flancs, qu'il se réveilla, hélas, en soupirant.

Cette Loi fut comme une chaussée, qui venant arrester le cours de ce fleuve du peché qui rouloit paisiblement ses ondes dans son lit, le fit abonder, l'enfla, le grossit & lui fit faire un bruit epouvantable. Car les affections de la chair, étans émeues, par la Loi, redoubloient leur vigueur en nos membres, comme disoit l'Apôtre cy-dessus. Ce qu'on dit ordinairement du Soleil de Mars, ceci sera trop familier au gout de nos critiques. Mais il ne m'importe pourveu qu'il serve à votre instruction. C'est ce qui se peut dire véritablement de la lumière de la Loi, qu'elle émouvoit les humeurs, & qu'elle ne pouvoit les resoudre. Ou pour mieux dire, la Loi ressembloit proprement à ce buisson ardent qui brûloit & qui ne se consumoit point. Elle avoit assez de lumière aussi bien que lui, pour faire voir ses épines, je veux dire l'horreur de nos pechés. Mais elle n'avoit pas assez de force non plus que lui, pour les dévorer, & pour les engloutir.

Et

Et cependant ce feu du peché, qui étoit auparavant caché sous la cendre, gagnait de buisson en buisson, & se propageoit avec une rapidité furieuse. Sa lumière petilloit & flamboit hyperboliquement ; comme parle S. Paul sans hyperbole, lors qu'il dit que par la loi le peché fut rendu excessivement pechant. Ne pouvoit-il pas dire excessivement grand, ou malin, ou indomptable ? Il aime mieux dire péché péchant, parce qu'il n'y a point de pire effet, ni de pire nom que celui de peché, la pire ou plutôt la seule mauvaise de toutes les choses du monde : C'est ce qui lui fait dire enfin, & pour comble, que sous la loi le peché avoit régné à mort. Bon Dieu ! quel Roi ou plutôt quel tyran, qui donnoit la mort pour toute récompense ? car les gages du peché sont la mort. C'est sa solde, & sa monnaie. Mais pourquoi S. Apôtre, pourquoi voulés vous qu'il commence son regne du tems de la loi ? Ne régna-t-il pas sur Adam, & depuis Adam, sur toute sa malheureuse posterité ? Non, dit-il, ce n'est pas regner se'oi  
moi

moi. Car il est vrai qu'il porta par terre Adam, comme dans un duel. Mais depuis il ne donna point de bataille jusqu'à Moïse. Alors il faisoit battre la loi de l'entendement, contre la loi des membres, & il remporta toujours la victoire; tout lui faisant joug.

Et pour le comprendre mieux il faut sçavoir, que dans la Theologie de Saint Paul, il y a trois regnes, & que chacun de ces regnes à ses intervalles, & son periode, le regne de la mort depuis Adam jusqu'à Moïse, le regne du peché depuis Moïse jusqu'à Christ, le regne de la grace depuis Jesus Christ jusqu'à la fin du monde. Depuis Adam jusqu'à Moïse, le peché étoit au monde, mais il n'y regnoit pas; La mort regnoit alors, parce que la loi s'étant peu à peu effacée de l'esprit des hommes, le peché n'étoit plus connu. Mais la mort ne peut être inconnue. Car elle se fait voir tous les jours aux yeux des hommes avec son terrible appareil, avec son sceptre fatal en sa main, armée de cette épouvantable faux dont elle moissonne tous les enfans d'Adam. Depuis

puis Moÿse jusqu'à Christ, le peché soutenu par la Loi monta sur le Throne. Car elle luy prétoit des forces pour la malediction & la ruine du pecheur, qui s'étant effayé vainement d'accomplir cette Loi, se plongeoit dans un mortel desespoir, & ne voyant aucune ressource s'abandonnoit au peché dans une licence effrenée. Le Diable s'y méloit enfin, comme il se mêle dans tous les grands malheurs du genre humain. C'est pourquoi l'Apôtre aux Hebreux, dit qu'il a fallû que par la mort Christ ait détruit celui qui avoit l'empire de la mort &c. Mais depuis Jesus Christ, la grace de l'Evangile a chassé ces usurpateurs & ces tyrans. Elle a détruit le peché desarmé la mort, pour regner à son tour. Car là où le peché abondoit, la grace a abondé par dessus, afin que comme le peché avoit regné à mort, la grace regnât par justice à vie éternelle, par Jesus Christ nôtre Seigneur. Car cette loi de l'Esprit de vie en J. C. m'a affranchi de la loy du peché & de la mort.

O douce & agreable Loi, qui nous affranchit & du peché & de la mort,  
du

du premier & du dernier de nos Ennemis : Loi parfaite, Loi de liberté, Loi royale, Loi de foi, qui n'est pas simplement spirituelle comme cette autre là, mais Loi de l'Esprit de vie, par opposition à la lettre qui tue. Car l'Evangile est le ministère glorieux de l'Esprit, qui n'est pas écrit en lettres, ni gravé sur la pierre, mais qui est écrit par l'Esprit du Dieu vivant dans les plaques charnelles du cœur, suivant l'ancien oracle, j'écrirai ma Loi dans leurs cœurs. Qu'elle Loi ? La nouvelle Loi la Loi de l'Esprit de vie ; car l'Esprit de Dieu répond à nos cœurs. L'Esprit est la source, & le cœur le siege de la vie, L'Esprit rend témoignage à nos Esprits, & Dieu nous a donné les arres de l'Esprit en nos cœurs. Ce que l'Esprit de l'homme est à son corps, l'Esprit de Dieu est cela même à nos Esprits & à nos cœurs. Si vous séparés l'Esprit du corps, l'homme meurt, & si vous séparés l'Esprit de Dieu du cœur, l'ame meurt de même ? Car elle est bien immortelle de sa nature. Mais depuis le peché son immortalité ne lui sert qu'à la rendre un sujet



jet capable d'une mort éternelle, séparée de Dieu, c'est une veuve morte en delices, & morte en vivant. Il n'y a que la grace, qui la puisse rendre véritablement immortelle. La Nature ne peut pas rendre ce qu'elle a ôté. Dieu seul peut rendre ce qu'il avoit premièrement donné. C'est l'Esprit de la promesse que Dieu devoit épandre du Ciel aux derniers jours, le germe de vie qui rend féconde la semence incorruptible de l'Evangile, appelée pour cet effet la parole de vie. Car l'Evangile n'auroit non plus de vertu que la Loi, sans ce germe de vie qui l'accompagne : mais j'entens l'Evangile au cœur & non pas dans l'air, ou dans l'oreille. Car l'Evangile en l'air n'y produit rien, non plus que le Soleil. Mais il fertilise le terroir de nos cœurs, c'est là son champ. L'Evangile dans l'oreille est la semence dans le grenier. Il y pourrit, Il y perit. Car il est odeur de mort à mort à ceux qui périssent : mais l'Evangile dans le cœur, c'est le grain dans le sillon. Ta Loi dit le Prophete, ta Loi dans mes entrailles, Car l'Evangile est comme le

corps

corps de l'Esprit de vie , qui doit être jetté & caché dans le fond du cœur, Il n'y perira pas , mais il y produira toutes sortes de fruits nouveaux. Car il est odeur de vie a vie à ceux qui sont sauvés. *La chair ne profite de rien, Jean 6* c'est l'Esprit qui vivifie : les paroles que je vous dis sont esprit & vie , disoit Jesus Christ le prince de vie. Celuy qui a mis en lumiere la vie & l'immortalité par l'Evangile. Je suis, disoit-il la resurrection & la vie. Il ne vouloit pas dire, je suis ressuscité, je suis vivant. Mais il semble dire, qu'il étoit la source de cet Esprit , & l'auteur de cette vie, qu'il ressuscitoit , & qu'il vivifioit les morts. De là vient que S. Paul ne dit pas simplement , l'Esprit de vie , mais l'Esprit de vie en Jesus Christ. En Jesus Christ, c'est le chef , cest le centre , c'est l'ame de ce texte. Adam avoit un certain Esprit de vie. Dieu souffla dans ses narines, comme vous scavés , respiration de vie. Mais ce n'est pas l'Esprit de vie dont nous parlons. Il est en Jesus Christ, comme dans le grand abîme , & nous sommes en Jesus Christ à la source même

me de la vie. Comment donc pourrions nous ne pas ressusciter ? puis que Dieu n'est pas le Dieu, ni Christ le Christ des morts, mais des vivans. Car Dieu nous a donné la vie, dit S. Iean. Mais il a mis cette vie en son Fils. Qui a le Fils à la vie. Qui n'a point le Fils, n'a point la vie : mais qui croit au Fils à la vie éternelle, car c'est la vie éternelle de ce conoître seul & vrai Dieu & celui que tu as envoyé Jesus Christ &c. Nous n'avons icy bas que la vie spirituelle ; mais c'est la semence de la moisson, l'Etoile du matin du grand jour, l'Enfance de la vie parfaite des Cieux, un rayon de la permanente, un filet d'eau qui devient en nous un fleuve d'eau vive saillante en vie éternelle : Car l'Esprit de Dieu qui se mouvoit au dessus des eaux, comme s'il eut couvé les Creatures, descend sur le Iordain en forme de Colombe, pour baptiser notre Seigneur, afin que nous puissions tous de sa plénitude, & grace sur grace. Car le premier Adam a été fait en ame vivante, mais le second en Esprit vivifiant. Ce premier en ame vi-  
vante

vante par la creation, mourante par la transgression, vivifiée par la Redemption; Et le second en Esprit vivifiant, pour soi premierement. Car il n'est pas ressuscité comme le Lazare pour mourir encore. S'il a créé cette vie, il saura bien la conserver. La même efficace qui l'a relevée du sepulcre, l'empêche d'y retomber. Secondement pour nous qui sommes ses conjoints, & qui recevons son Esprit par une irradiation & une influence continuelle. Car l'homme donne à la vérité la vie à ses enfans. Mais après qu'ils sont nés, leur vie ne dépend plus de leur Pere : Au lieu que Jesus Christ donne la vie à ses membres, comme le Soleil nous donne ses rayons, qui dependent toujours du Soleil. L'Esprit de vie d'Adam ne venoit pas de lui. Mais neantmoins il dependoit de lui. Dieu l'ayant soufflé, se retira dans le Ciel, & le laissa dans la main de son propre Conseil. Il étoit luy-même le Jardinier qui donnoit au cours de ses Eaux la pente qu'il vouloit. Il étoit libre, independant, & Maître de soi-même, De tous les

hommes & je n'excepte pas même le Fils de Dieu, jamais homme n'eut ce privilege qu'Adam avoit, de pouvoir & pecher & perseverer, tomber ou demeurer debout, se sauver ou se perdre.

A proprement parler le premier homme a été le seul qui a eu le Franc Arbitre. Il ne le garda pas même longtemps, car il pécha & il mourut, & par cette porte qu'il ouvrit le péché entra dans le monde, & par le péché la mort: Car tous les hommes se peuvent diviser en deux bandes, l'une des reprovés & l'autre des Eleus. Les reprovés sont déjà perdus. Ils ne sont pas donc en pouvoir de se perdre. Ils sont déjà dans l'abîme de la perdition. Mais ils sont encore moins en pouvoir de se sauver. Car ils rejettent leur salut, comme si s'étoit leur dernier malheur, & ils aiment leur perdition & les delices du péché, comme si c'étoit leur souveraine beatitude. Les Eleus sont déjà sauvés. Ils ne peuvent plus ayant la semence de Dieu en eux, ni pecher à mort, ni mourir; car nous sommes en Christ, & tout ce que nous avons &

tout ce que nous sommes lui appartient & depend de lui seul, & nul ne nous ravira de sa main : Mais ils peuvent encore moins se sauver eux memes. Ils ne se sauvent pas ; ils sont sauvés. Ils ne s'affranchissent pas, ils sont affranchis. Qu'est ce que fait la grace de Dieu ? Elle sauve : Qu'est-ce que fait le Franc Arbitre ? Il est sauvé, disoit ce bon Pere. Car la Loi de l'Esprit de vie m'a affranchi, dit S. Paul. Je suis affranchi de Christ. Adam étoit franc, Adam étoit vivant. Il avoit la vie, mais non pas le Fils, l'ame vivante, mais non pas l'Esprit vivifiant. Et le seul Fils est affranchissant. Si le Fils vous affranchit vous serez veritablement francs : ou je ne doute point qu'il n'y ait une secrete allusion à cette constitution de la Jurisprudence des Hebreux, qui ne donnoit nul droit à une fille vendue parmi les Esclaves, si c'étoit l'acheteur ou le Pere de famille qui l'épousoit. Mais s'il la faisoit épouser à son fils, on étoit tenu d'agir avec elle, comme avec une personne libre. Le Fils de Dieu ayant donc épousé son Eglise, l'a affranchie

150 E 2 de

de plein droit. De là vient que S. Paul dit, que Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils en nos cœurs. Et cet Esprit criant Abba Pere, crie liberté. Car le Seigneur est cet Esprit là. Et là on est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté, comme parle S. Paul. Mais comment sommes nous affranchis de la Loi & de l'Esprit de servitude du péché, & de la servitude de la corruption de la mort & de la servitude de la crainte? par le seul Esprit de vie. Parce que c'est une vie d'Enfant, qui presuppose l'adoption, & non pas de petit Enfant, en bas aage, mais d'Enfant majeur, déjà parvenu à la maturité du jugement, & de la connoissance. Surquoi c'est une chose bien considerable, que l'Ecriture fait suivre d'un même pas & tout d'un tems les degrés de notre affranchissement, & les degrés de notre adoption. Et toutes les fois qu'elle nous affranchit de quelqu'un de nos maîtres, elle nous fait porter comme par un nouveau titre le nom d'Enfant de Dieu. Quand elle dit que Christ nous a affranchis de la malédiction de la Loi, Elle ajoute que c'est

C'est afin que nous receussions l'adoption des Enfans. Quand elle dit que nous n'avons pas reçu l'Esprit de servitude, soudain elle nous fait crier, Abba Pere, comme ses Enfans. Quand elle nous dit qu'au dernier jour nous serons mis en la glorieuse libéré, des Enfans de Dieu, Elle dit encore que nous attendons l'adoption, assavoir la Redemption du corps, & que nous serons Fils de Dieu étans fils de la resurrection.

C'est la doctrine de S. Paul, & de S. Paul écrivant aux Romains. Les Anciens Romains croyoient donc que l'homme est naturellement esclave de la mort, & serv de peché, comme nous le croyons. Ou sont les prétendues forces de la nature & du Franc Arbitre? Adam l'avoit; mais Adam le perdit. Et d'ou l'aürions nous? De Moysé? C'est le grand maître de la servitude. De qui donc? de Christ? Je l'avoüe. Mais cela ne s'appelle plus Franc Arbitre. Cela se doit appeller arbitre affranchi. Un Noble anobli, n'est pas fort estimé parmi la Noblesse; mais un Franc affranchi.



chi est dans le plus haut point de la plus glorieuse liberté dans l'Eglise. Quand je pourrois être franc & libre comme Adam, j'aimerois encore mieux être affranchi par la grace. Mais la nouvelle Rome a bien plus de franchise que n'avoit l'ancienne. Avant toute grace, disent ils, avant toute grace nous avons le franc arbitre, dans les œuvres même de pieté, & dans les choses surnaturelles. Nous pouvons nous dispenser nous même a recevoir la grace, disoit le Prince de l'Ecole, & le Concile de Trente, nous pouvons rejeter ou recevoir l'inspiration de l'Esprit. C'est l'Esprit ne souffle donc pas ou il veut. Mais qu'est-ce que S. Paul écrit la dessus aux Romains ? Il ne dit pas, je me suis affranchi, je suis franc, mais je suis l'affranchi. C'est l'Esprit, dit il, qui t'a fait. Quel Esprit ? l'Esprit de vie. Quant à moi j'étois mort. Comment aurois je pu détacher mes liens, & sortir du tombeau ? Quel Esprit de vie encore ? non pas celui d'Adam, mais l'Esprit de vie qui est en Jesus Christ. Un prince étranger qui étoit hors de moi. Il n'y a rien

rien ici de mon crû, il n'a qui ait germé de mon fond. Jesus Christ son Esprit & sa vie, tout cela est du Ciel, & moi j'étois charnel, & vendu sous le péché. J'y ay pourtant contribué. Mais qu'est-ce que cette chair, cette Loi, ce péché, cette mort, tout cela étoit mien, mais tout cela me rendoit esclave. J'étois pourtant franc mais comment franc? quant à la justice, comme parle S. Paul? car je n'obéissois point à la Loi de Dieu. J'en avois secoué le joug. En ce sens j'avois le franc arbitre pour ne faire que du mal, & pour ne vouloir rien de bon. Mais Christ m'a ôté celui que j'avois acquis, car il m'a fait être serf de justice à Dieu, & il m'a rendu celui que j'avois perdu. Si le Fils vous affranchit, vous serez véritablement francs. Jusques là donc, & devant sa grace, vous ne le pouvez être que fausement, S. Paul l'étoit véritablement, parce que l'Esprit de la vie du Fils de Dieu l'avoit affranchi. Mais vous l'êtes tout autrement, ou plutôt vous ne l'êtes point. Vous qui vous imaginez de l'être devant la grace de Jesus Christ, & devant

E 4

que

que l'Esprit de sa vie ait agi. C'est ce qu'a reconnu franchement un Cardinal des plus celebres, lors qu'il dit, qu'aux choses du salut & de la pieté, l'homme ne peut rien faire sans l'assistance de la grace de Dieu, & de même cet autre duquel on a dit que jamais Adam ne pecha en lui. C'est le propre, dit il, des bonnes ames, des ames Saintes de ne s'attribuer rien, mais d'attribuer tout à la grace de Dieu, il ne se dévøye jamais de la vraye pieté, quoi qu'en donnant beaucoup à la grace, il diminue la puissance de la nature. Mais quand on distrait quelque chose de la grace de Dieu, l'ame peut être en grand danger. Voila qui est bien franc, & plût à Dieu que ce fut le langage de Rome, aussi bien que d'Ypre. Car certes nôtre ame est en danger, lors que pour faire l'homme libre, suivant la plainte de ce Payen, nous ne voulons pas que Dieu soit liberal; comme si nous ne pouvions conserver à l'homme sa liberté que par un sacrilege.

*Car*, & c'est ici qu'il nous faut expliquer ce *Car* de l'Apôtre. Il venoit  
de

de dire deux choses. L'une qu'il n'y a nulle condamnation à ceux qui sont en Jesus Christ ; L'autre que ceux qui sont en Jesus Christ ne cheminent pas selon la Chair, mais selon l'Esprit. Voici la raison de l'une & de l'autre. De la premiere. Car, ajoute-t'il, je ne suis plus sous la Loi, qui est le ministère de condamnation, mais je suis sous la grace ; & la grace est au dessus de la Loi. Car la Loi n'est qu'un ministère. Moïse n'est que serviteur, mais la grace est sur le trône. C'est là Loi Royale, un droit de Souverain qui fait miséricorde à celui qu'il veut, sans autre raison que celle de son bon plaisir. Si donc la grace m'absout, c'est en vain que le tribunal inferieur de la Loi me condamne. De la seconde. Car cette grace, dit-il, ne m'a pas retiré de dessous la Loi, pour me laisser à moi même sans joug, comme un enfant de Belial, mais pour me transporter sous une autre Loi, qui m'oblige à cheminer, non selon la chair d'Adam, mais bien selon l'Esprit de Christ, car c'est la Loi de l'Esprit de vie, qui est en Jesus Christ, car ajoute-t'il

c'est il, cette Loi qui étoit si puissante en la Chair, pour y faire vivre & regner le peché, étoit foible en la Chair, pour justifier le pécheur. Et c'est ce que Dieu a fait, non pas pour nous laisser là, mais pour nous sanctifier en suite. Car il n'a condamné le peché, qu'afin que la justice de la Loi soit accomplie en nous, qui ne cheminons point selon la Chair, mais selon l'Esprit.

Ne separons point ces deux fruits jumeaux. Dieu les a conjoints. La justification des pecheurs, & la sanctification des fideles. Ils doivent être bien distingués, mais ils ne doivent jamais être séparés : l'un n'est pas l'autre, mais l'un n'est jamais sans l'autre. Pourquoi donc trouver mauvais que l'Apôtre les ait incorporés, & comme enchaînés l'un dans l'autre lors qu'il a dit, que la Loi de l'Esprit de vie qui est en Jesus Christ nous a affranchi de la Loi du peché & de la mort.

Que c'est un grand bonheur de voir, non pas un Ange qui frappant nôtre côté d'un éclat de lumière, nous ouvrir les portes de la prison, & nous fait tomber  
 lers

les fers des pieds & des mains comme autrefois à S. Pierre, mais de voir le Fils de Dieu, detachant lui même nos liens, ouvrant nos coturs pour en faire sortir le peché & la mort, pour y faire entrer son Esprit de vie. C'est un grand bonheur, mais qui nous oblige à de grands devoirs. Par la Loi, dit S. Paul je suis mort à la Loi. Nous n'avons fait que changer de Maître. Au lieu d'un cruel & impitoyable, nous en avons un doux & bénin : Mais tant plus ingrats serions nous si nous refusions de lui obéir. On accuse notre Religion de libertinage. On a tort, ou plutôt on a raison, car on en accusoit autrefois l'Evangile. C'est nous faire beaucoup d'honneur. On en accusoit les Anciens Romains. Mais qui s'avisa jamais d'en accuser ceux d'aujourd'hui ? si leur doctrine étoit la même, pourquoi ne seroit elle pas exposée aux mêmes objections, & susceptible de mêmes reproches ? la nôtre souffre les mêmes insultes que celle de S. Paul. A la bonne heure. On nous dit tous les jours qu'à force d'établir la grace, nous supprimons les bon-

bonnes œuvres, & qu'il semble que selon nous on peut pécher, afin que grace abonde. Parce que nous n'avons point de carême, ni de mortification de la chair, nous sommes Libertins. Mais vous ne prenez pas garde que nous avons la Loi de l'Esprit de vie, car n'est-il pas vrai qu'en nos disputes, vous avez toujours en la bouche les œuvres, la chair, & nous, *C'est l'Esprit qui vivifie : la chair ne profite de rien : les paroles que je vous dis sont esprit & vie*, L'Apôtre ne dit pas qu'il y a nulle accusation contre ceux qui sont en Jesus Christ, mais il dit qu'il n'y a nulle condamnation. Notre Religion peut bien être accusée mais elle ne peut jamais être condamnée, si vous ne voulez condamner S. Paul. C'étoit la Religion des Anciens Romains. C'étoit la Religion & la Loi de Saint Paul. Mais si nous l'emportons dans la controverse, j'ay grand peur qu'ailleurs nous ne le perdions. Dans le combat de la Chair & de l'Esprit, sommes nous les plus forts. Hélas nous succombons, le même luxe, la même ambition, la même volupté, la même animosité, enfin la

la même chair qui se voit au monde ne se voit-elle pas en Sion ? a quoy nous sert donc nôtre Religion ? a quoy cette Loy de l'Esprit de vie, nous la violons tous les jours, & nous fournissons la matiete des outrages qu'elle reçoit. La voila bien recompensée de tous les biens qu'Elle nous a fait. Bon Dieu ! sera-t-il dit que la Loi de peché & de mort nous gouvernât absolument lors qu'elle regnoit en nos membres, & que la Loi de l'Esprit de vie ait si peu de pouvoir sur nous après avoir subjugué nos cœurs ? Le peché serat-il mieux obeï que Iesus Christ, le Diable serat-il mieux servi que nôtre bon Dieu ? car ceux qui servent ces mauvais Maîtres, les servent fort bien, & même volontiers, les servent constamment, les servent de tout leur cœur, & nous ne servons Dieu qu'à demi si nous le servons ! Ha ! si nous continuons les Romains ont cause gagnée, non pas en ce qu'ils disent de nôtre Religion. Car elle est innocente. Nous sommes seuls coupables. Frappés sur nous, Il ne faut point se prendre à elle des  
maux



maux que nous faisons, car ce n'est pas ce qu'elle nous enseigne. Mais au fond quand on nous dira, nous sommes plus réguliers, & plus charitables, plus obéissans à nôtre Loi que vous à la vôtre, que repondrons nous ? Plût à Dieu avoir pour la dextre de Dieu & pour le Ciel autant de ferveur & de zele qu'ils en ont pour Rome, on changeroit de train & de vie. On ne disputeroit plus, nôtre seul amendement peut refuter cet Argument. La seule Loi de l'Esprit de vie nous en peut faire sortir a nôtre honneur. Jusque là il aura toujors sa force & sa vigueur. Plût à Dieu obeir à nôtre Pontife comme ils obeissent au leur. Plût à Dieu observer les Loix de Jesus Christ, comme ils observent celles de l'Eglise. Plût à Dieu donner pour les pauvres ce qu'il donnent pour leurs images & pour leurs autels.

St. Paul disoit qu'il ne prenoit pas à honte l'Evangile de Christ, mais nous avons bien pris cet Evangile a honte, nous qui le profanons & traitons si mal une Loi si sainte.

SERMON